

Visites à domicile: la compétence-clé des médecins de famille!



Les visites à domicile sont un instrument important pour la qualité des soins de premier recours. Elles permettent de prendre en charge les patients avec efficacité, à des coûts avantageux et avec un suivi permanent, mais aussi d'éviter des hospitalisations superflues ou de retarder l'entrée en EMS. En clair, les visites à domicile sont synonymes de soins pour notre population à des coûts raisonnables sans perte de qualité. Voici quelques jours, l'OFSP et le Conseil fédéral se sont enfin décidés à prolonger l'indemnité de dérangement en cas de visite jusqu'au 31 mars 2012. Pourquoi l'OFSP a-t-il autant de difficulté à prolonger cette indemnité forfaitaire et à donner ainsi un signal clair en faveur du renforcement de la médecine de famille?

Avant son introduction, les médecins de famille travaillaient à perte lorsqu'ils effectuaient des visites. Leur cabinet restait vide pendant qu'ils consultaient à domicile sans que les frais induits soient indemnisés. Introduite en 2009

identique ne devait plus faire l'objet d'une nouvelle autorisation vu qu'initialement, le Conseil fédéral avait déjà approuvé l'indemnité de dérangement en cas de visite. Sur recommandation de l'OFSP, une demande de prolongation a de nouveau été déposée à la mi-décembre pour les périodes du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2010 et du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2012.

La FMH s'est engagée avec succès en faveur de l'indemnité de dérangement en cas de visite: le Conseil fédéral a enfin approuvé sa rémunération jusqu'à fin mars 2012.

L'OFSP et le Conseil fédéral ont ensuite attendu le 19 avril 2011 pour approuver la prolongation jusqu'au 31 mars 2012 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. Mais ils ont estimé ne plus être concernés par la période entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 décembre 2010 puisque la convention était déjà caduque – bienvenue à Seldwyla!

En fin de compte, cela nous a montré qu'il faut savoir être persévérant et obstiné, et que cela paie! Mais cette histoire met aussi clairement en évidence la lenteur décisionnelle de l'Etat et l'endroit où sont réellement mises les priorités pour renforcer la médecine de famille. Malgré l'incroyable retard du Conseil fédéral à donner son approbation, la plupart des assureurs-maladie ont rémunéré l'indemnité de dérangement en cas de visite sans aucune difficulté. En faisant ainsi preuve de psychologie, ils ont au moins posé un jalon favorable à la médecine de famille.

*Dr Ernst Gähler,
vice-président de la FMH,
responsable du domaine Tarifs et Conventions*

Les visites à domicile sont des alternatives avantageuses aux hospitalisations et aux séjours en EMS.

avec une validité jusqu'en mars 2010, assortie d'une position TARMED (00.0065) et 40 points tarifaires par visite, cette indemnité forfaitaire a eu pour but de redorer le blason des visites à domicile, et avant tout de rémunérer l'absence du médecin dans son cabinet. Mais, sur pression des assureurs et au vu de la révision du TARMED, elle a tout simplement été limitée à un an et devait être ensuite intégrée dans la nouvelle structure tarifaire*. Peu avant Noël 2009, Santé-suisse a annoncé qu'il n'était pas question de la prolonger définitivement. Suite aux demandes appuyées de la FMH, le conseil d'administration de Santé-suisse a finalement changé d'avis et le 24 mars 2010, il a décidé d'en prolonger la rémunération.

Le 1^{er} juillet 2010, les quatre partenaires contractuels, FMH, H+, la CTM et Santé-suisse ont conjointement communiqué la prolongation de la position tarifaire à l'OFSP. TARMED Suisse estimait que la prorogation d'une position

* Le projet commun «TARMED 2010» est malheureusement bloqué depuis les dernières mises à jour en novembre 2008 parce qu'il n'a pas été possible d'arriver à une séparation entre la révision de la «structure tarifaire» (dont le comité de direction de TARMEDSuisse est responsable) et celle de la «tarification» (les sociétés cantonales de médecine et les agences cantonales des assureurs sont en charge des négociations tarifaires). Malgré divers entretiens avec les représentants de Santé-suisse, au cours desquels ils avaient laissé entrevoir une lueur d'espoir, une solution n'a malheureusement pas encore vu le jour jusqu'à présent. La FMH a donc pris elle-même la révision du TARMED en main en lançant le projet «TARVISION» le 20 octobre dernier.